



RETURN BIDS TO :
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :
Bid Receiving - Réception des soumissions:

Regional Contracting and Materiel Services / Régional de
Contrats et de gestion du Matériel
Ontario Region / Region de l'Ontario
Correctional Service of Canada / Service correctionnel du Canada
445 Union St. West / 445 rue Union Ouest
Kingston, ON K7L 4Y8

Attention : Jason Scott – 21443-25-3741285

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

Proposal to: Correctional Service Canada

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Proposition à: Service Correctionnel du Canada

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments — Commentaires :

Issuing Office – Bureau de distribution

Regional Contracting and Materiel Services / Régional de
Contrats et de gestion du Matériel
Ontario Region / Region de l'Ontario
Correctional Service of Canada / Service correctionnel du Canada
445 Union St. West / 445 rue Union Ouest
Kingston, ON K7L 4Y8

Title — Sujet: Television Signal Services – Services de signaux de télévision	
Solicitation No. — No. de l'invitation 21443-25-3741285	
Solicitation Amendment No. — No. de modification de l'invitation 006	Date: July 9, 2021 – 9 juillet 2021
GETS Reference No. — No. de Référence de SEAG	
Solicitation Closes — L'invitation prend fin at /à : 14 :00 EDT – 14 :00 HAE on / le : July 15, 2021 – 15 juillet 2021	
F.O.B. — F.A.B. Plant – Usine: Destination: X Other-Autre:	
Address Enquiries to — Soumettre toutes questions à: Jason.Scott@csc-scc.gc.ca	
Telephone No. – No de téléphone: 613-530-3001	Fax No. – No de télécopieur: 613-536-4571
Destination of Goods, Services and Construction: Destination des biens, services et construction: Beaver Creek Complex - Complexe de Beaver Creek	
Instructions: See Herein Instructions : Voir aux présentes	



Solicitation Amendment 006 is issued to:

1. Amend Annex A - Statement of Work, article 1.6, and;
 2. Respond to questions 1 through 7 received during the solicitation period.
-

1. Amend Annex A – Statement of Work, article 1.6:

Delete: **Annex A – Statement of Work, Article 1.6.** in its entirety; and

Insert: The following, new **Annex A – Statement of Work, Article 1.6:**

- 1.6 The Contractor is responsible for all of the equipment required at the head end. The site currently has available two (2) 20A circuits connected to the site's uninterruptable power supply (UPS). Any equipment installed by the contractor at the head end which has a greater power requirement to be protected by a UPS, the contractor will be responsible to supply and install any uninterruptable power supplies/conditioners required to maintain the operation of the equipment due to power fluctuations, failures or transient spikes, any telco lines or communication equipment required for the TV guide/program listing. Some of the sites may have cooling equipment in place, if any further cooling equipment is required for any of the sites, the contractor must supply this.

2. Questions and Answers 1 through 7:

Question 1: Could you please let us know your current channel lineup and channel number allocation, so we could set up the system (in case we are successful) the same way and there will be no changes of the channels numbers?

Answer 1: Please refer to Annex D – Current Channel Listing. As for channel number allocation, it does not matter what channel the networks are on as the contractor must provide a channel eliminator and an on-screen program listing. Please refer to Annex A – Statement of Work 1.10 & 1.11.

Question 2: Would it be possible to verify a couple of makes and models of the TV Sets, please? I know you already declined this request during the tour, but our objective is to provide not only the best price per connection but to deliver any project at the highest available standards and to improve the quality and reliability of the system and upgrade it at least from analog to digital if not from SDTV to HDTV. Most analog RF equipment is already discontinued and it could be hard to maintain the system within 4 years if there are no parts or replacement units available.

Answer 2: Please refer to Annex A – Statement of Work 1.7.3 & 1.7.4 for the technical requirement regarding the signal. The parameters noted in the RFP are the current parameters in place and is sufficient to provide a clear signal to the existing televisions in service at this site.

Question 3: Bell, the incumbent is currently using the Beaver Creek UPS. Will we have access to this UPS if awarded the contract?

Answer 3: Please see the updated statement of work, article 1.6 above.

Question 4: The site contact mentioned a preferred electrician for Beaver Creek. Could we please get the electrician's contact information?

Answer 4: As per section 1.6 of the RFP, the contractor is responsible for all costs associated with the installation of the head end. This includes costs associated with additional contractors needed for the installation of equipment (e.g. electricians). All work completed must meet with the approval of CSC.



Question 5: Are we required to use Rigid conduit for any external line runs?

Answer 5: We have consulted with our technical services department and they have identified PVD conduit is to be used.

Question 6: The site contact mentioned that we might have to get X-rays done of the outside wall to ensure we will not hit any wires or pipes inside the wall when making the hole for the wires. The site contact also mentioned that someone more familiar with the wall might guide us to the appropriate drilling spot. Could we determine if someone could be on-site on the Day of installation to help guide us to the optimal spot to bring the wires in closest to the air conditioner?

Answer 6: If the contractor is required to drill into the existing infrastructure (e.g. exterior walls) in order to complete their installation, they shall first consult with Beaver Creek Institution's facility planning personnel to identify a suitable location. All installation work completed must meet with CSC approval and industry safety standards.

Question 7: During the visit, one of the bidders had a question as to whether they would be able to install a satellite dish on the South-East corner of A-building (around the same area of where there was a camera previously), run cabling down the wall and drill a 3/4" hole into the room where the equipment would be. They indicated this is needed because they need to run additional wiring for their equipment (4 lines instead of two) and they determined relocating the satellite dish would be easier than trying to run additional wiring through the existing conduit. The hole they would be looking to drill would be adjacent to where the A/C Unit's cabling and piping enters the building.

Answer 7: CSC has reviewed the request to relocate the position of the existing satellite dish. Based upon consultation with Regional Technical Services, the dish will remain in the same location as the current dish (in the balcony on the third floor) to allow for accessibility for service and maintenance.

If additional cables need to be run and the use of existing internal options are not available; the contractor may install new PVD *sealed* conduit that can be run up the side of the building to the dish location. At the top, the conduit will be capped with a pothead or down angle 90° cap to prevent rain from entering the conduit. This conduit will terminate into a 12x12x4 PVC junction box with two (2) 1/4" drain holes in the bottom (back corners) of the box (*figure 1*). Cables (red line) will enter the box from the top and will smooth bend to form a "drip loop" and conduit will enter the building in the opposite top corner of the box (*figure 2*). When cables are installed the contractor MUST seal the wall penetrating conduit with water proof "fire stop" to ensure a thermal and pest free seal into the building. The box will have a removable lid with gasket and security screws. The junction box will be anchored to the exterior wall via external clips (see image below). Cabling inside the building will be run through existing cable trays above the racks to the CATV termination rack. A 20' slack loop of extra cabling will be laid into a loop in the cable tray to provide extra cable should the rack need to be relocated.

All work completed will be inspected to ensure compliance and quality work to the satisfaction of CSC. The contractor shall consult with the institution's facility planning department and the site electrician to review the conduit and cable installation on behalf of the institution, and ensure the contractor is penetrating the building in a safe place and will not have negative impact on other systems.



Figure 1

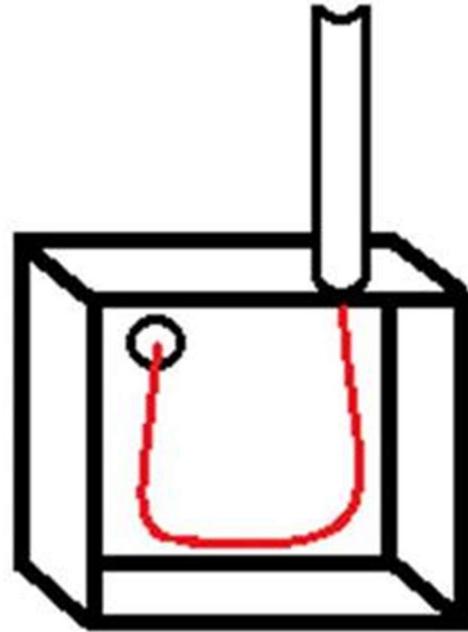


Figure 2

ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS REMAIN UNCHANGED.



La modification 006 à l'invitation est émise pour:

1. Modifier l'annexe A – Énoncé des travaux, section 1.6; et,
2. Répondre aux questions 1 à 7 reçues au cours de la période d'invitation.

1. Modification de l'annexe A – Énoncé des travaux, section 1.6 :

Supprimer : **Annexe A – Énoncé des travaux, section 1.6** dans son intégrité

Insérer : Ce qui suit, soit la nouvelle **Annexe A – Énoncé des travaux section 1.6** :

- 1.6 L'entrepreneur est responsable de tout l'équipement de tête de réseau requis. L'établissement dispose actuellement de deux (2) circuits de 20 ampères (20 A) reliés à l'alimentation électrique sans coupure (ASC) de l'établissement. Tout équipement de tête du réseau, fourni par l'entrepreneur et nécessitant une alimentation plus importante, devra être protégé par une ASC. L'entrepreneur sera responsable de la fourniture et de l'installation de tout système d'alimentation sans coupure ou les conditionneurs d'alimentation nécessaires pour maintenir le fonctionnement de l'équipement en cas de fluctuations, de pannes ou de pics de courant transitoires, de toute ligne téléphonique ou de tout équipement de communication requis pour le guide télé ou de la liste d'émissions de télévision. Certains établissements peuvent disposer des unités de refroidissement; si un plus grand nombre de ces unités est nécessaire, l'entrepreneur doit les fournir.

2. Questions et réponses 1 à 7:

Question 1: Pourriez-vous nous faire part de votre gamme de canaux actuelle et de l'attribution des numéros de canaux, afin que nous puissions configurer le système (au cas où nous réussirions) de la même façon et qu'il n'y ait pas de changement de numéros de canaux?

Réponse 1: Veuillez consulter l'Annexe D – Liste actuelle des canaux. En ce qui concerne l'attribution des numéros de canaux, le canal sur lequel les réseaux sont situés est sans importance, car l'entrepreneur doit fournir un éliminateur de canaux et une liste de programmes à l'écran. Veuillez consulter l'Annexe A – Énoncé des travaux, articles 1.10 et 1.11.

Question 2: Serait-il possible de vérifier les marques et les modèles des téléviseurs, s'il vous plaît? Je sais que vous avez déjà refusé cette demande pendant la visite, mais notre objectif est non seulement de fournir le meilleur prix par connexion, mais aussi de livrer tout projet au plus haut niveau de qualité disponible, d'améliorer la qualité et la fiabilité du système et de le mettre à niveau en passant au moins de l'analogique au numérique, sinon en passant de la TVDS à la TVHD. La plupart de l'équipement à signal de radiofréquence (RF) analogique a déjà cessé d'être produit et il pourrait être difficile de maintenir le système pendant quatre ans s'il n'y a pas de pièces ou d'unités de remplacement disponibles.

Réponse 2 : Veuillez consulter l'Annexe A – Énoncé des travaux, articles 1.7.3 et 1.7.4 pour connaître les exigences techniques relatives au signal. Les paramètres indiqués dans la demande de proposition (DP) sont les paramètres actuels en place et sont suffisants pour fournir un signal clair aux téléviseurs en service sur ce site.

Question 3: Bell, le titulaire actuel du contrat, utilise actuellement l'ASC de l'Établissement de Beaver Creek. Aurons-nous accès à cette ASC, si on nous attribuait le contrat?

Réponse 3: Veuillez consulter la version mise à jour de l'Énoncé des travaux – section 1.6 ci-dessus.



Question 4: La personne-ressource de l'établissement a mentionné un électricien privilégié pour l'Établissement de Beaver Creek. Pourrions-nous obtenir les coordonnées de cet électricien?

Réponse 4: Conformément à la section 1.6 de la Demande de propositions (DP), l'entrepreneur est responsable de tous les frais connexes à l'installation de la tête de réseau. Il s'agit, entre autres, des frais associés aux entrepreneurs supplémentaires nécessaires à l'installation de l'équipement (par exemple, les électriciens). Tous les travaux réalisés doivent être approuvés par le SCC.

Question 5: Devons-nous utiliser des conduits rigides pour toutes les lignes externes?

Réponse 5: Nous avons consulté notre département des services techniques et ils notent que le conduit qui doit être utilisé est le conduit scellé avec PVD.

Question 6: La personne-ressource de l'établissement a mentionné que nous aurions possiblement à prendre des radiographies du mur extérieur afin d'assurer que nous ne toucherons pas aux câbles ou aux tuyaux à l'intérieur du mur en perçant le trou pour les câbles. La personne-ressource a également indiqué qu'une personne ayant une meilleure connaissance du mur pourrait nous indiquer le point de perçage le plus approprié. Pourrions-nous déterminer si quelqu'un pourrait être sur place le jour de l'installation pour nous guider sur la façon dont nous pouvons rapprocher les fils le plus près possible du climatiseur?

Réponse 6: Si l'entrepreneur doit percer l'infrastructure existante (par exemple, les murs extérieurs) afin de compléter son installation, il doit d'abord consulter le personnel de planification des installations de l'Établissement de Beaver Creek afin de trouver un emplacement convenable. Tous les travaux d'installation effectués doivent être conformes à l'approbation du SCC et aux normes de sécurité de l'industrie.

Question 7: Au cours de la visite, l'un des soumissionnaires a demandé s'il était possible d'installer une antenne parabolique dans le coin sud-est du bâtiment A (autour de l'endroit où se trouvait précédemment une caméra), de faire passer les câbles le long du mur et de percer un trou de 3/4 pouces dans la pièce où se trouverait l'équipement. Le soumissionnaire a indiqué que cette démarche serait essentielle, puisque son équipement nécessite des câbles supplémentaires (quatre lignes au lieu de deux), et il a déterminé que le déplacement de l'antenne parabolique serait plus facile que d'essayer de faire passer les câbles supplémentaires par le trou existant. Le trou qu'il souhaitait percer serait adjacent à l'endroit où les câbles et les tuyaux du climatiseur entrent dans le bâtiment.

Réponse 7: Le SCC a pris connaissance de la demande de déplacement de l'antenne parabolique existante. Après avoir consulté les Services techniques régionaux, il a été déterminé que l'antenne parabolique restera au même endroit que l'antenne actuelle (sur le balcon du troisième étage) afin de permettre l'accessibilité aux services de réparations et d'entretien.

Si des câbles supplémentaires doivent être installés et qu'il n'est pas possible d'utiliser les options internes existantes, l'entrepreneur peut installer un nouveau conduit **scellé** par PVD, qui peut être installé sur le côté du bâtiment jusqu'à l'emplacement de l'antenne. Au sommet, le conduit sera recouvert d'une boîte d'extrémité ou d'une boîte à angle descendant de 90 degrés pour empêcher la pluie de pénétrer le conduit. L'extrémité du tuyau se trouvera dans une boîte de connexion P.V.C. de 12x12x4 avec deux (2) orifices d'évacuation de 1/4 pouces dans le fond (aux coins arrière) de la boîte (*voir figure 1*). Les câbles (ligne rouge) entreront dans la boîte par le haut et se courberont en légèrement pour former une « boucle d'égouttement », puis le conduit entrera dans le bâtiment en passant par le coin supérieur opposé de la boîte (*voir figure 2*). Lors de l'installation des câbles, l'entrepreneur DOIT sceller le conduit pénétrant le mur à l'aide d'un « coupe-feu » imperméable, afin d'assurer une étanchéité thermique et antiparasitaire vers l'intérieur du bâtiment. La boîte sera munie d'un couvercle amovible avec un joint d'étanchéité et des vis de sécurité. La boîte de connexion sera ancrée au mur à l'extérieur à l'aide de pinces externes (*voir l'image ci-dessous*). Les câbles à l'intérieur du bâtiment passeront par les chemins de câbles existants au-dessus des baies jusqu'à la baie de terminaison de câblodistribution. Une boucle de 20 pieds de câble supplémentaire sera placée dans une boucle pour fournir un câble supplémentaire si une baie devait être déplacée.



Tous les travaux effectués seront inspectés pour assurer que le travail soit conforme et que sa qualité soit à la satisfaction du SCC. L'entrepreneur doit consulter le service de planification des installations de l'établissement et l'électricien de l'établissement pour examiner l'installation des conduits et des câbles au nom de l'établissement, et s'assurer que l'entrepreneur, dans le cadre de son travail, pénètre dans le bâtiment à un endroit sûr et qu'il n'aura pas d'incidence négative sur les autres systèmes.



Figure 1

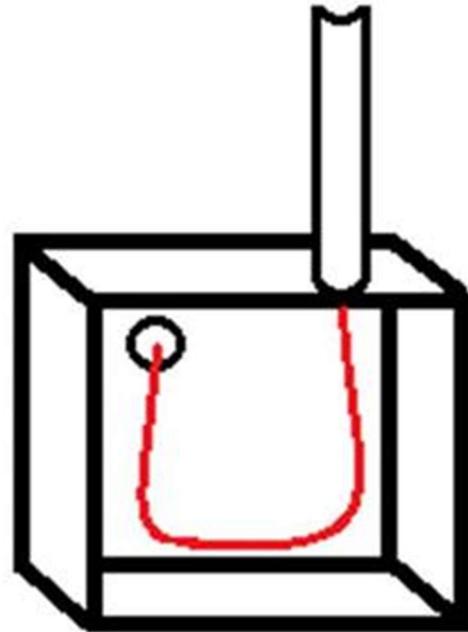


Figure 2

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS RESTENT LES MÊMES.